

Le Bien commun

Journal irrégulomadaire du Grand Nancy.

N° 3 - Juillet 2017

Qui sommes-nous ?

Nous sommes des citoyen-ne-s soucieux/ses des enjeux écologiques et du développement des solidarités, décidé-e-s à peser sur les politiques locales.

Nous avons l'ambition de nous emparer de tous les sujets locaux liés à la vie quotidienne de la population et notamment de la question des biens communs :

la gestion de l'eau et des déchets, les transports, l'habitat, la biodiversité...

Les sujets sont choisis collectivement.

Notre initiative est ouverte à tou-te-s, fondée sur un socle d'idées et de valeurs communes, un mouvement citoyen qui permet de se connaître, de se retrouver, d'échanger, pour réfléchir et agir.

Nous voulons acquérir des compétences dans des domaines très divers, trouver des solutions alternatives écologiques et solidaires, les promouvoir auprès de la population et interpellier nos élu-e-s sur leurs choix si nécessaire.

Nous voulons inscrire notre action dans la durée : les différents sujets dont nous nous emparerons feront l'objet d'un suivi continu. Certains sont déjà pris en compte par des associations ou des collectifs proches de notre démarche : nous soutiendrons leurs actions.

Dans ce contexte, nous voulons, sur différents sujets, proposer notre vision, avec l'objectif de préserver l'intérêt général.



Édito

Dans le précédent numéro du Bien Commun, nous avons présenté brièvement plusieurs projets du Grand Nancy, dont la transformation de Nancy-Thermal en « Grand Nancy Thermal ». Nous consacrons la totalité de ce nouveau numéro à cette opération, depuis longtemps dans les cartons et aujourd'hui en passe de réaliser un vieux rêve du président de la métropole : faire de cet ensemble de trois piscines très fréquenté par la population de l'agglomération un centre aquatique et thermal de prestige, capable de rivaliser avec ceux d'Amnéville et des villes d'eaux vosgiennes.

Comme d'habitude, les habitants du Grand Nancy n'ont pas été consultés. Pourtant, les utilisateurs habituels vont devoir renoncer à une partie des équipements auxquels ils pouvaient jusqu'à maintenant accéder à des prix abordables. Car, pour nos dirigeants, le renom et « l'attractivité » de notre métropole valent bien quelques sacrifices... de la part de ses habitants.

Combien d'habituels de la piscine de plein air qui, cette année, n'ouvre ses portes que début juillet, savent-ils qu'elle les refermera définitivement en septembre 2018 ? Et qu'elle sera

remplacée, après quelques années de travaux, par plusieurs petits bassins sur l'emplacement du parking situé de l'autre côté de la piscine olympique, coïncé entre le bâtiment de celle-ci et les immeubles environnants ?

Et parmi ceux qui préfèrent l'eau chaude et le style « Art Nouveau » de la piscine ronde, combien savent-ils qu'elle fera désormais partie d'un vaste « pôle bien-être/santé » susceptible d'attirer les touristes, les curistes et une clientèle aisée : bassins d'aquagym, de boue, d'hydrothérapie, de cure, cabinets médicaux et paramédicaux, cabines de soins, sauna, salles de sport, de fitness, de musculation, mais aussi bar, restaurant, salle de réunion, galerie marchande ?

Bien entendu, les Grand-Nancéiens auront toujours accès à ces magnifiques installations, mais les tarifs n'auront plus rien à voir avec ceux d'aujourd'hui, d'autant que la réalisation et le financement de l'ensemble seront confiés à un groupe privé. Celui-ci aura ensuite la charge – ou plutôt le privilège – de l'exploiter, pour s'assurer, via sa clientèle, le « retour sur investissement » attendu.

.....suite page 2.....

...suite de l'édito... Car c'est un changement radical de la mission de cet équipement centenaire qui est organisé à travers cette opération. Il ne s'agira plus d'un service public offrant à tous les habitants du territoire, à un prix abordable, l'accès à trois piscines publiques, mais d'un vaste complexe commercial à but lucratif destiné à satisfaire des actionnaires en quête de dividendes substantiels.

Et s'il fallait encore une preuve de la nature de la clientèle « ciblée » en priorité, il suffirait d'évoquer les deux opérations immobilières prévues en complément de ce grand chantier et aux abords de celui-ci : la transformation de l'ancienne école des Beaux-Arts en un hôtel « haut-de-gamme » de 70 chambres et 4 suites et la construction d'une résidence de tourisme « moyenne gamme » de 80 studios sur l'emplacement du mess des officiers.

Nous avons jugé utile de vous informer de ces projets et de leurs conséquences.

La plus grande piscine d'eau minérale du monde à Nancy

À l'aube du XX^{ème} siècle, le projet du parc de Saurrupt qui était initialement destiné à une clientèle très aisée avec son programme de quelques villas entre ville et campagne évolue en maisons mitoyennes afin de s'adapter à une demande de bourgeois plus modestes. Un autre quartier de Nancy connaît un important développement grâce à l'implantation de nouvelles casernes d'une part, par la construction de résidences individuelles et collectives d'autre part, favorisée aussi par l'implantation d'une population venue de Moselle en 1870.

Ce quartier, c'est Nancy-Thermal. Une exposition internationale le mettra à l'honneur.

A la Belle-Epoque, la cité ducale est devenue une grande ville prospère, fière de son développement industriel et de son Alliance provinciale des industries d'art : son Ecole de Nancy. Pour donner à voir avec éclat à tous – et en particulier au voisin germanique – la réussite de la ville et la province amputée des terres annexées en 1870, l'Exposition Internationale de l'Est de la France s'installe dans le périmètre du parc Sainte-Marie.

Lors de cette exposition de 1909, les visiteurs purent voir une curieuse tour de bois qui protégeait la source Lanternier, du nom de l'architecte et conseiller municipal qui avait obtenu un droit de forage et avait fait jaillir une eau minérale aux vertus telles que Lanternier imagina bientôt un grandiose et somptueux projet de centre thermal, que la première guerre mondiale et la disparition de Lanternier viendront malheureusement interrompre. Jamais le programme architectural complet n'est sorti de terre.

En 1911, les qualités thérapeutiques de l'eau utilisée

pour la piscine ronde et le bassin sont reconnues par l'Académie de médecine. Du matériel d'une grande modernité est installé pour les curistes et le grand bassin destiné à la natation, rempli de cette eau thermale, comme la beauté des installations – dôme et fontaine, verrerie – suscitent une admiration dont témoigne la presse de l'époque. Si la Compagnie fermière des thermes de Nancy a réservé le mercredi aux curistes en traitement, elle offre à tous l'occasion de se baigner dans ce qui est appelé « la grande piscine du Parc Sainte-Marie », et de profiter d'une eau « minérale d'une valeur incontestable dans la cure de l'arthritisme et du rhumatisme », de 7 heures à 20 heures, amplitude horaire unique alors, à condition de s'acquitter de 0,30 francs – à une époque où L'Est Républicain valait 5 centimes-. Le 29 juin 1906, à l'occasion du 100 000^{ème} bain, des lots sont offerts, comme le prouve une publicité de L'Est Républicain. On se doute que la fréquentation avait toutefois connu une nette baisse de sa fréquentation depuis le début du conflit en 1914.

Le grand bain au grand air

Ce n'est que dans les années 1960 que la piscine extérieure Louison-Bobet sera créée, avec ses aménagements destinés à la détente lors des belles journées d'été. Nul n'est allé, alors, regarder le plan de Lanternier pour inscrire les nouvelles installations dans la continuité de son projet initial. La tendance n'est plus à l'ornementation de mosaïques et de verreries ; les espaces se veulent fonctionnels. Depuis, les bassins extérieurs attirent bon nombre de gens, de tous les âges, de toutes les conditions sociales, qui ne peuvent trouver une telle aire de détente nulle part ailleurs en centre ville.

Nancéenne bas-de-gamme cherche bassin extérieur pour détente estivale et le moyen d'y accéder tous les jours d'été

Au début du XX^e siècle, on savait déjà faire des affaires, on s'en doute ! La Compagnie fermière des Thermes n'avait pas seulement organisé sa petite affaire de piscine. Les pharmacies vendaient de la bonne eau minérale « Nancy » tandis que petits ou grands pouvaient se rafraîchir avec les bonbons « Nancy-Thermal ». D'ailleurs, j'attends les offres d'achat pour ma boîte de collection.

Ben oui, quoi ! Il me faut de l'argent pour accéder aux équipements haut-de-gamme de la clientèle choisie qui pourra aller se faire papouiller au spa et profiter des programmes Thermaforme. J'espère que le peuple restera bien dans sa petite zone de plouf à côté de la route pendant que je profiterai d'une aire de détente bon chic-bon genre entre bourgeois nantis.

Je pourrai peut-être même croiser du beau sportif inscrit au programme ThermaSport, tout rafraîchi par sa séance de cryothérapie. J'espère que le peuple se contentera de son coin de baignade parfumé au pot d'échappement, le long de la rue.

Mais les travaux ne sont pas pour tout de suite : ça me laisse le temps de devenir haut de gamme.



Une piscine jetée à la baïlle !

La piscine découverte de Nancy, dite Louison-Bobet, est un écrin bleu au mi-lieu d'une perspective verte allant des frondaisons du parc Sainte-Marie jusqu'à la façade austère du conseil départemental (ancien hôpital militaire Sédillot).

Elle est bordée au nord, par le lycée / collège Frédéric-Chopin et au sud par un gradin menant à l'établissement thermal construit au début du XXe siècle. L'espace est ample et majestueux, il est à la fois urbain, avec des architectures nobles, et naturel, avec ses arbres élevés et les gazouillis qui s'y nichent. En contrebas de la rue du Sergent-Blandan et de l'avenue Hippolyte-Maringer – une bien modeste voie de desserte menant au parc –, les installations de la piscine sont à peine visibles de l'extérieur.

Il faut attendre le 1er juin et les beaux jours pour que l'endroit s'éveille. À peu de chose près, on se croirait sur un rivage, avec le permanent sac et ressac de l'eau sur les bords des bassins, les vagues régulières des nageuses et des nageurs, le piaillage des enfants, tout à leur excitation balnéaire. Sur la pelouse, côté lycée, des centaines de personnes offrent leur peau au soleil, leurs pieds forment de palmes, dans une sorte de rituel qui les voue au bien-être et à la joie de vivre à ne rien faire ou plutôt à écouter le temps qui s'écoule. Sur le

gradin, côté bâtiment thermal, chacun-e choisit un point de vue selon une stratégie permettant de voir sans être vu ou l'inverse. Au milieu, un bassin olympique, pour faire des longueurs de 50 mètres, un autre pour plonger et un troisième pour les plus petits.

Chaque jour, lorsque la météo est au beau fixe, quelque 2 500 visiteurs/visiteuses passent le tourniquet, pour une heure ou deux, voire pour la journée. Qui pour pratiquer la nage ou se faire bronzer, qui pour lire ou jouer avec ses enfants. L'endroit respire le calme et le bonheur d'être ensemble, en nombre, sans pourtant que la masse n'apparaisse oppressante. Au point d'oublier, presque, qu'on se trouve en plein centre d'une agglomération ! En fermant les yeux, le paysage sonore est bluffant. C'est la plage, c'est la mer... Le lieu idéal pour celles et ceux qui ne partent pas en vacances dans des contrées lointaines.

Le projet Grand Nancy Thermal remet en cause ce havre de vacances. À l'emplacement de la piscine Louison-Bobet, un parking souterrain serait ouvert, pour desservir le nouveau pôle de loisirs et de soins. Un autre bassin, de type nordique, serait construit de l'autre côté de la piscine couverte, le long de l'avenue du Maréchal Juin, sur un terrain qu'occupe actuellement un parking provisoire. Cette nouvelle piscine découverte aurait l'avantage d'être accessible toute l'année à partir de l'établissement actuel. Soit. Mais, à quel prix ? Le Grand Nancy assure qu'au-delà de la clientèle thermique – c'est ainsi qu'il faut parler s'agissant d'un établissement privé –, les usagers pourraient y avoir accès en s'acquittant d'un ticket d'entrée identique à celui des autres piscines publiques de l'agglomération.

Les promoteurs de Grand Nancy Thermal se sont dit que le déplacement de l'actuelle piscine découverte

un peu plus au sud consisterait à faire du pareil au même. Ce point est contestable. L'espace dévolu est plus petit et plus étroit que celui de l'installation actuelle. De plus, le nouveau bassin serait situé à proximité d'une voie routière très passante, dont la circulation est gérée par des feux tricolores, donc avec des véhicules à l'arrêt toutes les minutes : les nageurs/nageuses devront supporter le bruit des moteurs et les gaz d'échappement produits à quelques mètres du bassin. En face, de l'autre côté de l'avenue, les immeubles de 4 étages surplomberaient le site au point de lui faire de l'ombre au mitan de la journée. L'intimité des nageurs/nageuses ne serait garantie qu'au prix de l'érection d'un mur ou d'une palissade suffisamment élevée. Les riverains, eux-mêmes, risqueraient d'être dérangés par les bruits de la piscine.

Dans le contexte actuel, il conviendrait de calculer ce que coûterait la disparition de la piscine découverte et de ses espaces de repos, en termes d'agrément, pour évaluer l'intérêt réel du projet "Grand Nancy Thermal".

Eaux bleues et tapis vert ?

L'homme à l'initiative de Nancy-Thermal au début du XXe siècle, le docteur Lanternier, avait inclus dans son projet un casino, qui n'a jamais été construit.

Il est aujourd'hui un lieu qui pourrait encore l'accueillir : l'ancien mess des officiers. Se réserverait-on la possibilité de l'y implanter ?

Bassin d'emplois

Une personne souriante à l'accueil, des agents mobilisés dans les vestiaires, du personnel d'entretien, des maîtres-nageurs attentifs et rassurants et, dans le bassin, un dynamique professeur d'aquagym, mais aussi, invisible aux baigneurs, du personnel de gestion, de secrétariat et de maintenance : combien d'agents du Grand Nancy se relaient pour assurer le bon fonctionnement de Nancy Thermal ?

Et que deviennent ces personnes dans le projet de la Métropole ? Pour le moment, posez-leur la question et vous comprendrez que nul n'a pensé à les en informer. Décidément, seule l'eau du bassin est limpide.

Un prestataire privé pour Nancy-Thermal...

Qu'est-ce que ça change ?

Une collectivité publique (commune, intercommunalité, département, Etat...) a le choix entre deux possibilités pour gérer et faire fonctionner ses services publics : la régie publique ou la délégation de service public.

Un service en régie est organisé et géré directement par la collectivité. Dans une régie municipale, par exemple, les décisions sont prises par les élus, le service est assuré par des agents communaux. Les éventuelles recettes provenant des usagers sont perçues par la commune et figurent à son budget, de même que les dépenses de fonctionnement et d'investissement (même quand elles font l'objet d'un budget annexe). C'est le cas, par exemple, pour les bibliothèques municipales et, souvent, pour les cantines scolaires.

Il existe une variante, la régie autonome, qui dispose de la personnalité juridique et de l'autonomie financière ; elle présente l'avantage d'être gérée par un conseil d'administration composé non seulement d'élus, mais aussi de représentants d'autres catégories de personnes (usagers, salariés, etc.). L'exemple le plus connu est la RATP (Régie Autonome des Transports Parisiens).

Une délégation de service public (DSP) est un contrat par lequel une collectivité confie à une société (à capitaux privés ou publics) la mise en œuvre d'un service public. Cette société perçoit directement les éventuelles redevances payées par les usagers, complétées au besoin par une contribution financière de la collectivité. Il en existe deux variantes : l'affermage et la concession.

Dans le cas d'un affermage, la collectivité ne délègue que l'exploitation du service, elle finance elle-même les équipements nécessaires à celle-ci, qui restent sa propriété et qu'elle met à la disposition de l'exploitant. C'est le cas des transports urbains de l'agglomération nancéienne (réseau Stan) : le Grand Nancy construit les infrastructures (ligne de tram, arrêts de bus, dépôt...) et achète les véhicules, mais c'est la société Transdev qui recrute le personnel et assure le fonctionnement du réseau. C'est elle, également, qui perçoit directement le prix des titres de transports et des abonnements, ainsi qu'une contribution financière du Grand Nancy.

Dans le cas d'une concession, l'entreprise délégataire est chargée non seulement d'assurer le fonctionnement du service, mais aussi de financer les investissements (construction ou acquisition des équipements nécessaires à l'exploitation), pour lesquels elle est également rémunérée. Ainsi les sociétés concessionnaires d'autoroutes (Vinci, Eiffage...)

perçoivent directement le produit des péages, grâce auquel elles récupèrent les sommes investies dans les équipements et l'exploitation des autoroutes, mais également s'assurent de très confortables bénéfices.

La délégation de service public, c'est l'abandon par les élus, au profit du privé, de responsabilités qui leur ont été confiées par les électeurs.

Aujourd'hui, les 9 piscines de l'agglomération nancéienne, dont 3 à Nancy Thermal, sont exploitées en régie par le Grand Nancy. Mais celui-ci a décidé de confier à un groupe privé « la conception, la réalisation, le financement, la gestion et l'exploitation » du futur ensemble « Grand Nancy Thermal ». C'est donc une concession, le plus haut degré de la délégation de service public.

Bénéfices exigés

Il n'échappera à personne que, si Nancy-Thermal est désormais géré par une entreprise privée qui doit récupérer ses investissements et s'assurer des bénéfices, la rentabilité deviendra le maître-mot. Alors qu'une gestion publique directe, aussi soucieuse soit-elle de bien gérer les finances publiques et d'éviter des dépenses inutiles ou inconsidérées, n'a pas vocation à engranger des bénéfices. Le rôle premier des élus n'est-il pas d'assurer aux habitants un accès à des équipements corrects pour un prix accessible et de veiller à ce que chacun puisse en profiter ?

En revanche, le projet du Grand Nancy Thermal est conçu pour être rentable, donc attractif pour des capitaux privés. La démarche de service public fait place à une logique commerciale et de recherche de parts de marchés : « Grand Nancy Thermal a les atouts pour s'inscrire dans les tendances actuelles du marché du bien-être », énonce le rapport de présentation du projet.

A cet effet, une bonne moitié de l'ensemble aquatique actuel sera soustraite à sa destination actuelle pour former le « Pôle bien-être/santé », qui s'adressera à une clientèle aisée, capable de s'offrir l'accès à des établissements et des prestations sans doute améliorés, mais surtout pensés

pour cette clientèle (voir notre Editio).

Quant aux usagers actuels aux revenus modestes ou moyens, l'accès à ces équipements ne leur sera interdit par aucun règlement mais, pour bénéficier des tarifs proposés dans les autres piscines du Grand Nancy, ils devront se contenter d'horaires réduits pour des espaces restreints : une piscine en moins – Louison-Bobet –, remplacée par plusieurs petits bassins, alors que les installations actuelles sont déjà souvent saturées. En-dehors de ces horaires et de ces espaces, ils devront payer le prix fort. Plus question de venir nager ou barboter comme avant, pour un prix abordable, quand on a un moment de libre. Il faudra calculer.

Mais le choix de la gestion privée peut avoir d'autres conséquences. Aujourd'hui, le prix des entrées aux piscines ne couvre pas la totalité des dépenses nécessaires à leur fonctionnement. De plus, l'entrée est gratuite pour les scolaires et certains clubs sportifs et associations, tandis que des tarifs préférentiels sont proposés aux plus jeunes, aux plus démunis, ou encore aux familles. Le surplus est pris en charge par le Grand Nancy. Mais demain, le prestataire privé voudra faire de l'argent, pas du social. Le contrat qui le liera à la collectivité l'obligera à ouvrir ses établissements au grand public, à certaines heures et aux tarifs fixés par le Grand Nancy pour l'ensemble des piscines qu'il gère. Mais, là encore, c'est la collectivité qui paiera la différence. Comment cette compensation sera-t-elle calculée ? Ne coûtera-t-elle pas plus cher qu'aujourd'hui aux contribuables ?

Nancy-Thermal doit rester un bien commun. Lieu dynamique de la vie estivale, la piscine Louison-Bobet a peut-être besoin d'une rénovation, elle ne doit pas être supprimée pour laisser la place à un complexe commercial de prestige. Et si l'on fait le choix d'équipements étendus et améliorés, ils doivent être accessibles à tous, en termes d'horaires et de tarifs. Malheureusement, les choix du Grand Nancy illustrent la volonté de ses dirigeants de livrer le patrimoine commun à des entreprises privées plus soucieuses de rentabilité financière que d'intérêt général.

**Pour nous voir : <https://vimeo.com/lebiencommunnancy>
Pour nous joindre : lebiencommunnancy@gmail.com**